



**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: - Par courriel au :
Jessica.hanschell@tc.gc.ca

Attention: - Attention :
Jessica Hanschell
Procurement Specialist
Transport Canada

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le :
April 19, 2023 - 19 avril 2023

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Standard Time - Heure Avancée de l'Est

Title - Sujet Risk Analysis of the Canadian Maritime Fleet - Analyse de risques de la flotte maritime canadienne		Amendment No. - N° modif. 04
Solicitation No. N° de l'invitation T8080-220645	Date of Amendment Date de modification April 11, 2023 - 11 avril 2023	
Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jessica Hanschell E-Mail Address - Courriel Jessica.hanschell@tc.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required OR requested Livraison exigée OR demandée See herein - Voir aux présentes OR	Delivery offered Livraison proposée Not applicable - Sans objet
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

1.1 CETTE MODIFICATION DE L'INVITATION EST ÉMISE AFIN DE :

A. Fournir des précisions et des réponses aux questions de fournisseurs potentiels.

1.2 CETTE INVITATION EST MODIFIÉE COMME SUIT :

A. Questions et réponses :

Question 1	Pouvez-vous confirmer que les termes surveillance et inspection sont synonymes ? (La section 1 identifie les « priorités d'inspection » tandis que la section 2 identifie les « priorités de surveillance ») ?
Réponse 1	Ils ne sont pas synonymes. L'inspection est une activité de surveillance spécifique, la surveillance peut inclure d'autres types d'activités, telles qu'un programme de conformité, l'application de la loi, la vérification à distance, les activités de sensibilisation.

Question 2	Pouvez-vous confirmer qu'une évaluation de l'adéquation des réglementations et des exigences de formation dans leur ensemble dépasse la portée du projet. Pour plus de clarté, nous n'avons pas l'intention d'exclure l'impact des réglementations et des exigences (et potentiellement leurs lacunes) qui peuvent avoir un impact sur le niveau de risque d'un élément donné.
Réponse 2	Les exigences techniques des règlements ne font pas partie de la portée du projet, mais les prescriptions en matière d'inspection qui figurent dans les règlements en font partie. La formation du personnel maritime ne fait pas partie de la portée.

Question 3	Pouvez-vous indiquer si le soumissionnaire retenu recevra la stratégie d'analyse des risques actuelle de SSMTC et les risques actuels identifiés aux fins d'inclusion dans le rapport de l'entrepreneur ?
Réponse 3	Non. Il incombera à l'entrepreneur d'identifier une stratégie d'analyse des risques et de déterminer quels risques devraient être pris en compte.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.